Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon

Le nouveau transit de la Caisse sera 30415.

Si votre numéro de folio n'est pas inclus dans la liste ci-dessous, veuillez noter qu'il n'y aura pas de changement.

Si votre folio est actuellement de **2** à **61 500**, vous devrez ajouter **610 000** à votre folio actuel.

Exemple : 2 devient 610 002

Si votre folio est actuellement de **80 007** à **84 266**, vous devrez ajouter **5 000** à votre folio actuel.

Exemple : 80 007 devient 85 007

Si votre folio est actuellement de **100 083** à **121 547**, vous devrez ajouter **40 000** à votre folio actuel.

Exemple : 100 083 devient 140 083

Si votre folio est actuellement de **180 003** à **180 617**, vous devrez ajouter **8 000** à votre folio actuel.

Exemple : 180 003 devient 188 003

Si votre folio est actuellement de **200 013** à **207 250**, vous devrez ajouter **20 000** à votre folio actuel.

Exemple : 200 013 devient 220 013

Si votre folio est actuellement de **280 067** à **282 229**, vous devrez ajouter **2 000** à votre folio actuel.

Exemple : 280 067 devient 282 067

Si votre folio est actuellement de **800 024** à **810 221**, vous devrez ajouter **30 000** à votre folio actuel.

Exemple : 800 024 devient 830 024

Si votre folio est actuellement de **820 032** à **820 226**, vous devrez ajouter **21 000** à votre folio actuel.

Exemple : 820 032 devient 841 032

À compter du 5 janvier 2019, vous aurez donc de nouveaux numéros de transit et de folio.



Ensemble, nous nous donnons les moyens de bien vous servir

Siège social
296, voie de desserte de la route 132
Saint-Constant (Québec) J5A 2C9
450 632-2820

Centre de services Candiac
210, boulevard Jean-Leman, bureau 110
Candiac (Québec) J5R 6E6
450 632-2820

Centre de services Saint-Rémi
810, rue Notre-Dame
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
450 454-4645 ou 1 855 454-4645

Desjardins
Caisse des Moissons-et-de-Roussillon



Aux membres de la Caisse Desjardins des Moissons

DATE IMPORTANTE
5 janvier 2019

À la suite du regroupement des caisses Desjardins des Moissons et des Berges de Roussillon, votre nouvelle caisse ajustera ses systèmes informatiques.

Desjardins
Caisse des Moissons-et-de-Roussillon

Interruption temporaire de service pour des ajustements aux systèmes informatiques

Du samedi 5 janvier 2019, à compter de 18 h 30, jusqu'au dimanche 6 janvier 2019, vers 10 h.

Les détenteurs d'une Carte d'accès Desjardins (carte de guichet automatique) émise par la Caisse Desjardins des Moissons (30026) ne pourront pas utiliser les guichets automatiques, le paiement direct chez les marchands et le service AccèsD.

Pour pallier cette interruption temporaire de service, nous vous suggérons d'utiliser une carte de crédit, des chèques ou de faire un retrait d'argent dans les jours précédents.

À retenir

Vous n'avez pas à ouvrir un nouveau compte à la nouvelle Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon (30415) puisque vous en êtes automatiquement membre. Il se pourrait que votre numéro de folio change (voir la liste des numéros de folio pour vérifier si c'est votre cas).

Il n'y aura aucun changement à votre Carte d'accès Desjardins et à vos cartes de crédit. Vous pourrez continuer à les utiliser après la fusion informatique.

Informations générales

- Vous pouvez retourner les **chèques** que vous avez en votre possession à votre caisse, qui vous les changera gratuitement. Lors de la prochaine commande, les changements sur vos chèques se feront automatiquement.
- Les **relevés de compte** papier et virtuels seront automatiquement mis à jour. Vous devriez en recevoir deux : un avant et un autre après la fusion informatique.
- Toutes les **opérations enregistrées à l'avance** (paiement de factures, virement entre comptes, virement entre personnes et virement *Interac*) seront reconduites automatiquement. Les dépôts et les retraits directs ne seront également pas touchés.
- Si vous avez un **livret**, modifiez vos numéros de transit et de folio sur votre **livret**, le cas échéant, et faites une mise à jour avant la date de fusion informatique, si possible. Aucune information ne sera perdue.
- **AccèsD** : à compter du 6 janvier 2019, il sera possible de voir vos opérations effectuées avant la fusion informatique dans « Documents et relevés ».
- Vous ne pourrez pas avoir accès au **relevé de vos Fonds de placement Desjardins ou d'autres produits enregistrés**, tels que les valeurs mobilières, les actions de Capital régional, les parts permanentes ou autres sur le site d'AccèsD du 5 au 10 janvier 2019.



Informations spécifiques pour les entreprises

- Si vous avez besoin de nouveaux **chèques** et que vous faites affaire avec un imprimeur privé, n'utilisez pas le spécimen de chèque disponible sur AccèsD Affaires d'ici le 5 janvier 2019. Contactez-nous pour obtenir les nouveaux transit, folio et chiffre vérificateur.
- Si vous êtes inscrit au **service d'imagerie des chèques par la poste**, vous recevrez un relevé de compte spécial auquel seront jointes les images de chèques pour la période du 1er au 5 janvier 2019 inclusivement. Le service reprendra normalement par la suite.
 - Si vous utilisez ce **service en mode virtuel** avec AccèsD et AccèsD Affaires, vos images de chèques demeureront disponibles en format PDF, tout en permettant l'historique de 124 jours.
- **Les paiements de fournisseurs personnalisés (PFP)** postdatés devront être reprogrammés après la fusion informatique puisque vos numéros de folio et de transit changeront.
- Si vous faites des **conciliations bancaires** en téléchargeant les données dans un fichier, il serait important de les effectuer la veille de la fusion informatique, puis en fin de mois.
- Si votre entreprise utilise un logiciel de comptabilité incluant la fonction **Dépôts et retraits directs (DRD)**, il est important de mettre à jour les nouvelles informations de vos bénéficiaires ou clients de même que les vôtres.